

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

17 Mars 2016 – 18h00

Salle de Conférence – Maison du Conseil Général

Ordre du jour

a- Syndicat Mixte

Compte de gestion 2015 Budget principal
Compte administratif 2015 Budget principal
Affectation du résultat 2015
Montant de la participation financière 2016 Budget principal (compétence SCOT)
Budget primitif 2016 Budget principal
Reprise de la révision du SCoT : démarrage du DOO
Information mise en compatibilité POS PLU SCoT
Modification statuts : mission LEADER...
Portage de la mission LEADER

b- CDRA

Compte de gestion 2015 Budget annexe CDRA
Compte administratif 2015 Budget annexe CDRA
Affectation du résultat 2015
Montant de la participation financière 2016 Budget annexe CDRA/LEADER
Budget primitif 2016 Budget annexe CDRA/LEADER

Présents : Mesdames, Messieurs, ANDREU Jean-Louis, BERETTA Daniel, BERNET Raymond, BONNARD Olivier, BOURGIER Bernard, BRENIER Jean-Yves, CANET Patrick, CHAMPIER Jean-Claude, CHOLLIER Patrick, DAINA Louis, DAVRIEUX Roger, DEZEMPTTE Gérard, FOUR Bernard, GAUTHIER Patrick, GEHIN Frédéric, GEORGES Olivier, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LANFREY Philippe, LOUVET Didier, MARTIN Jean-Louis, MOLINA Adolphe, MOREL Fernand, N'KAOUA Pascal, OBRIER Marie-Andrée, PAIN Ghislaine, PRAL Pierre-Marie, RIVAL Christian, ROSTAING Frédéric, ROUX Elisabeth, SUCILLON Eric, TUDURI Alain, VIAL René

Suppléants : Monsieur PRAL supplée Monsieur DESCAMPS, Monsieur SUCILLON supplée Madame MORTON, Monsieur BERNET supplée Madame PERRIN

Pouvoirs : Monsieur BON donne pouvoir à Monsieur DEZEMPTTE, Monsieur CHEVROT donne pouvoir à Monsieur DAVRIEUX, Monsieur MICHOUX donne pouvoir à Monsieur CANET.

Le Président ouvre la séance à 18h00 après validation du quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Monsieur MARTIN, Monsieur DAINA et Monsieur LOUVET rejoignent l'assemblée à 18h10, Monsieur RIVAL à 18h15 et Monsieur N'KAOUA à 18h20.

1ère partie : SYMBORD

1 Compte de gestion 2015 Budget principal

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2015. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2015. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2015.

Après discussion, le Conseil syndical
approuve le compte de gestion 2015 pour le Budget principal
déclare que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2015 n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOpte à : 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2 Compte administratif 2015 Budget principal

Au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical doit approuver le compte administratif.

M. le Président quitte l'assemblée

Les membres du Conseil syndical approuvent le compte administratif 2015 présenté comme suit par M. GIROUD

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	274 954.40 €	117 630.00 €
Recettes	347 153.60 €	63 782.45 €
Résultat	72 199.20 €	- 53 847.55 €

ADOpte à : 35 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3 Affectation du résultat excédentaire de 2015

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2015	72 199.20 €	- 53 847.55 €
Résultats antérieurs	36 098.72 €	- 23 209.48€
Résultat	108 297.92 €	- 77 057.03 €
Clôture Vue générale	31 240.89 €	

Après présentation du compte administratif 2015, les membres du Conseil syndical, délibèrent. Ils décident de porter le résultat 2015 de la façon suivante :

- en section d'investissement pour un montant de 77 057.03 €
au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés
- en section de fonctionnement pour un montant de 31 240.89 €
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

ADOpte à : 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4 Montant de la participation financière 2016 du budget principal (compétence SCOT)

Monsieur le Président rappelle que les cotisations 2016 ont fait l'objet d'une présentation en Conseil syndical le 4 février 2016.

Conformément à la délibération du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure le mode de calcul des cotisations et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2016, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 2.40 € par habitant pour l'année 2016 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes au Syndicat Mixte.

Budget SYMBORD 2016 : HYPOTHESE POP = 89 541 habitants (DGF 2015)

214 898 € à financer \Rightarrow **Cotisation : 214 898 / 89 541 = 2.40 €/hab.**

Après délibération, le Conseil Syndical approuve la proposition et fixe le montant de la participation financière par habitant à 2.40 € pour l'année 2016 pour le budget principal (compétence SCOT).

ADOpte à : 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5 Budget primitif 2016 du budget principal
--

Le budget primitif 2016 du budget principal tient compte en dépenses et en recettes :

- de la répartition des charges à caractère général entre les 2 budgets
- du résultat définitif 2014

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le budget primitif 2016 équilibré, présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	315 405.89 €	136 557.03 €
Recettes	315 405.89 €	136 557.03 €

ADOpte à : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

6 Reprise de la révision du SCoT : démarrage du DOO

Monsieur le Président rappelle les décisions prises par le syndicat en faveur de l'adhésion de la CCBD au SCoT. Les intercommunalités adhérentes au SCoT sont actuellement consultées.

En parallèle, le SCoT Nord Isère doit permettre le retrait de la CCBD. Il semble que cette démarche ne soit pas soumise aux mêmes délais que ceux fixés pour l'adhésion. Ainsi, on peut craindre quelques lenteurs.

Monsieur le Président précise que des réunions de travail ont été organisées avec la Communauté de communes Les Balmes Dauphinoises. Il s'agit de préfigurer le futur périmètre et par conséquent de travailler sur les sujets en cours, tels que la révision du SCoT. La CCBD ne souhaite pas ralentir le processus de la révision du SCoT.

Monsieur Martin souhaite savoir si la position du SCoT Nord Isère est connue. M. le Président informe l'assemblée que le Scot Nord Isère n'est pas opposé au départ de la CCBD mais qu'il souhaite « prendre son temps ».

Monsieur Bonnard rajoute qu'il y a une problématique financière et qu'il semble que « le ticket de sortie » s'élèverait à 3 ans de cotisation soit un peu plus de 60 000 €.

Monsieur le Président souligne que c'est une somme semble exorbitante et que le préfet devra trancher.

Monsieur Bourgier demande si la CCBD pourra suivre le DOO ou si le document lui sera imposé. Monsieur le Président précise que le SYMBORD a prévu d'associer la CCBD jusqu'à son intégration et qu'il va de soi que la procédure de concertation devra reprise lors de leur arrivée effective.

Ainsi, Monsieur le Président précise que le syndicat et ses adhérents ont fait le maximum pour permettre une adhésion rapide de la CCBD, et qu'aujourd'hui, il faut permettre la reprise de la révision générale du SCoT.

Le Conseil Syndical autorise la reprise de la procédure de révision générale du SCoT et autorise le Syndicat à poursuivre son travail partenarial avec la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

ADOPTÉ : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur le Président précise que le COPIL en charge de la révision du SCoT se réunira dans les meilleurs délais, idéalement la 2^{ème} quinzaine du mois d'avril.

7 Tableau de bord SCoT

Monsieur Brenier présente les tableaux de bord du SCoT et recommande en particulier aux communes qui disposent toujours d'un POS d'arrêter leur PLU au plus tard cet été afin de tenir les délais concernant le Règlement National d'Urbanisme. Il rappelle l'importance de solliciter en amont le SYMBORD.

Monsieur Canet précise que le Maire des Avenières a consacré 350h au dossier de révision du POS et souhaite remercier le Syndicat pour son aide.

Monsieur le Président rappelle l'importance de l'assiduité aux réunions du bureau syndical.

Monsieur Brenier présente la démarche « référentiel des formes urbaines ». Cette démarche portée par le SYMBORD vise à promouvoir de nouvelles formes urbaines cohérentes avec les typologies traditionnelles à partir d'une analyse sensible et d'une expérimentation menée sur le territoire

Le Syndicat mixte souhaite donner une forte dimension pédagogique à cette démarche. Elle devra donc permettre de sensibiliser et d'aider les élus du territoire dans leurs réflexions en matière d'habitat.

8 Modification des statuts

Le 4 février 2016, après avoir délibéré à l'unanimité en faveur de l'intégration de la Communauté de Communes les Balmes Dauphinoises au SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, il a été proposé une modification des statuts pour intégrer ce nouvel EPCI.

Sur conseil du pôle relations avec les collectivités locales et aménagement Durable de la sous-préfecture de la Tour du Pin, il n'est pas nécessaire de procéder à cette modification qui se fera, de fait, dans l'arrêté préfectoral. Celui-ci précisera les articles modifiés par l'élargissement du périmètre.

Aussi, Monsieur le Président précise que la délibération du 4 février n'a pas été notifiée aux EPCI membres pour validation.

En juillet 2014, les deux communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs validaient le portage d'une candidature au programme LEADER par le SYMBORD.

En juillet 2015, le dossier a été sélectionné.

Afin de mettre en œuvre cette démarche, les deux communautés de communes ont autorisé par délibération le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné à porter et mettre en œuvre cette mission LEADER et à y consacrer les moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires.

Aussi, il convient de modifier les statuts pour intégrer cette nouvelle mission.

D'autres modifications sont proposées, il s'agit d'une actualisation au regard des évolutions territoriales :

ARTICLE 1 - CREATION/DENOMINATION

Actualisation des noms, suppression de la commune isolée aujourd'hui intégrée dans un EPCI

ARTICLE 2 – OBJET

Actualisation des noms, suppression de la commune isolée aujourd'hui intégrée dans un EPCI- Pas de modification sur le SCoT.-

Modification sur la partie CDRA pour intégrer une mission de portage de démarches contractuelles type CDRA Leader... Il s'agit de prendre en compte les évolutions de ces procédures en cours et à venir.

ARTICLE 5 - COMPOSITION DU SYNDICAT MIXTE

Suppression de la notion de commune membre car la commune isolée est aujourd'hui intégrée dans un EPCI

ARTICLE 8 - CONSTITUTION DU BUREAU

Ajout d'une précision apportée par le code général des collectivités territoriale (L5211-10).

ARTICLE 10, 11 et 12

Suppression de la notion de commune membre car la commune isolée est aujourd'hui intégrée dans un EPCI

Le Conseil Syndical approuve la proposition de nouveaux statuts, autorise Monsieur le Président à consulter les intercommunalités membres du Syndicat Mixte pour avis sur cette modification statutaire. Sans réponse sous un délai de trois mois à compter de la date de notification, leur avis sera réputé favorable.

Il autorise Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant

ADOpte à : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

9 Portage de la mission LEADER 2015-2020
--

LEADER est un programme européen visant à soutenir financièrement les territoires ruraux.

La Région Rhône Alpes a lancé un appel à manifestation d'intérêt en 2014 pour les territoires porteurs d'un CDRA.

En juillet 2014, les deux communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs validaient le portage d'une candidature au programme LEADER par le SYMBORD.

Après un travail important des élus et de la société civile d'une année sur le projet, la Région Rhône Alpes a informé le SYMBORD en juillet 2015 de la sélection de notre dossier.

Deux priorités ont été sélectionnées : « Territorialisation des économies rurales » et « Préservation et valorisation des ressources ». Une subvention de 1 708 000 euros a été prévue par l'Europe à répartir sur 7 fiches actions identifiées

Afin de mettre en œuvre cette démarche, les deux communautés de communes ont autorisé par délibération le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné à porter et mettre en œuvre cette mission LEADER et à y consacrer les moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte :

* Est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL)

* Met en œuvre la stratégie de développement local.

* Mandate le Vice-Président chargé de LEADER, Christian GIROUD pour négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette stratégie dont la convention Groupe d'Action Locale (GAL)/Autorité de Gestion (Région) / Organisme Payeur OP (Autorité de service et de paiement).

* Approuve la composition du comité de programmation LEADER

* Délègue au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibérer sur les propositions d'opération qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL/AG/OP autorise (évolution de la composition du CP, des fiches actions, de la maquette financière, etc...);

ADOpte à : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Avant de passer à la partie CDRA, Monsieur Bonnard souhaite connaître la date à partir de laquelle le programme LEADER sera actif.

Monsieur Giroud répond que la contractualisation devrait avoir lieu en septembre/octobre et que le démarrage réel sera possible début 2017.

Monsieur Bonnard demande quels sont les moyens consacrés à cette mission.

M. Giroud précise que les moyens seront les suivants : un poste d'animateur et ½ temps plein d'assistant administratif.

Monsieur Géhin demande des précisions sur le terme « société civile » concernant le comité de programmation LEADER : est-ce que c'est le CLD ?

M. Giroud précise qu'il s'agit de représentants du CLD et d'autres structures du territoire.

Questions soulevées lors de la réunion
--

Monsieur Bonnard demande à Monsieur le Président du Symbord de bien vouloir faire un point d'information sur la rencontre en sous-préfecture de la Tour du Pin avec les communautés de communes du territoire et les Balmes Dauphinoises concernant les problématiques d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Président dresse un rapide compte rendu des échanges en sous-préfecture du 29 février dernier :

L'assainissement est une problématique récurrente sur le territoire du Symbord. Dernièrement une commune ayant un lagunage hors norme a fait l'objet dans le cadre de l'autorisation d'un permis d'aménager d'un recours gracieux par le Sous-Préfet.

Monsieur le Président précise qu'il existe un besoin de clarifier les chiffres entre la DDT/ La DREAL et les syndicats gestionnaires. D'autre part la compétence rivières portée par la CCIC et la CCPC implique que ces collectivités soient vigilantes en matière de pollution des milieux naturels.

Monsieur le Président indique que la mise en place d'un groupe de travail sur cette problématique a été actée lors du RDV en sous-préfecture avec une première réunion le 29 mars prochain puis une seconde courant avril avant un rendez-vous en sous-préfecture.

Les objectifs du groupe de travail sont notamment de disposer de chiffres partagés sur l'assainissement et l'eau potable puis de travailler à un plan d'actions.

Monsieur le Président indique que ce groupe de travail sera composé de représentants des 4 intercommunalités du futur territoire du SYMBORD (CCPDLS ; CCIC ; CCPC et CCBD).

Il informe enfin que le Symbord a un rôle d'accompagnement auprès des communes et des intercommunalités mais qu'il n'a pas un rôle de gendarme en la matière. C'est bien l'Etat qui doit assumer ses responsabilités.

Monsieur Giroud souhaite s'exprimer en tant que VP de la CCPC en charge du service ADS mutualisé.

Il confirme effectivement que le service ADS travaille avec des informations erronées concernant les situations d'assainissement et que suite à la réunion en sous-préfecture le service ADS a fait évoluer les formulaires transmis aux communes lors des procédures d'instruction.

Il indique à titre personnel que pour lui le Symbord a un rôle d'arbitre sur ces problématiques et que la priorité est bien de se mettre d'accord sur les chiffres.

M. Giroud annonce que, selon les situations, le service ADS pourra désormais émettre des avis défavorables et qu'ensuite, s'ils ne sont pas suivis par les communes, la responsabilité incombera exclusivement aux maires.

2^{ème} PARTIE : CDRA

1 Compte de gestion 2015 du budget annexe CDRA

Monsieur Giroud donne la parole à Monsieur Bonnard, conseiller régional, sur l'avenir des CDRA. Monsieur Bonnard explique qu'une nouvelle politique de subvention va être mise en place par la Région : plus simple, plus directe et privilégiant les projets d'investissement. Il nous conseille d'être prudents sur les crédits et actions prévus en 2016.

Monsieur GIROUD indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2015. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2015. Monsieur GIROUD signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2015.

Après discussion, le Conseil syndical

- approuve le compte de gestion 2015 pour le Budget annexe CDRA
- déclare que le compte de gestion du budget annexe CDRA dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2015 n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOpte à : 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2 Compte administratif 2015 du budget annexe CDRA

Au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical doit approuver le compte administratif.

M. le Président quitte l'assemblée

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le compte administratif 2015 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	444 707.10 €	50 819.28 €
Recettes	382 308.44 €	113 997.56 €
Résultat	- 62 398.66 €	63 178.28 €

ADOpte à : 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3 Affectation du résultat excédentaire de 2015 - budget annexe CDRA

Le résultat excédentaire 2015 du budget annexe CDRA est reporté au Budget primitif 2016

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2015	- 62 398.66 €	63 178.28 €
Résultats antérieurs	185 852.92 €	- 12 819.14 €
Résultat	123 454.26 €	50 359.14 €
Clôture Vue générale	173 813.40 €	

Après présentation du compte administratif 2015, les membres du Conseil syndical, après avoir délibéré :
décident de porter le résultat excédentaire 2015 de la façon suivante :

↳ section d'investissement pour un montant de 50 359.14 €
au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

↳ en section de fonctionnement pour un montant de 123 454.26 €
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

ADOpte à : 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4 Montant participation financière 2016 du budget annexe (compétence CDRA)
--

Monsieur GIROUD précise qu'il n'y a pas d'évolution sur la méthode de calcul validée en 2010.

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année une cotisation financière des collectivités et EPCI adhérents à cette compétence optionnelle.

Conformément aux délibérations du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un nouveau mode de calcul des cotisations et fixe la population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA/LEADER et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2016, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à :

1.18 € par habitant pour l'année 2016 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes à la compétence CDRA
1.10 € par habitant pour la mission LEADER.

ADOpte à : 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5 Budget primitif 2016 du budget annexe CDRA/LEADER

Monsieur GIROUD précise que le budget primitif 2016 du budget annexe CDRA tient compte en dépenses et en recettes

- de la répartition des charges à caractère général entre les 2 budgets
- du résultat définitif 2015

En dépenses de fonctionnement :

Reversement au budget principal pour les frais de structure en hausse
Actions transversales CDRA

En recettes de fonctionnement :

Cotisations des adhérents : proposition de maintien

En dépenses d'investissement :

Travaux sur la valorisation du patrimoine

En recettes d'investissement :

Subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Départemental de l'Isère

Les actions prévues sur le CDRA 2016 sont mis en attente de la confirmation ou non des subventions 2016. En cas de remise en question des subventions, les actions seront annulées ;

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le budget primitif 2016 équilibré présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses	548 368,26 €	91 126,18 €
Recettes	548 368,26 €	91 126,18 €

ADOpte à : 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Président clôt la séance à 20H00 et remercie les personnes présentes